



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 27 juillet 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Madame le Maire

Mairie

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

3, rue Saint Rémy

57170 BIONCOURT

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de désenvasement du cours d'eau en sortie de la micro-station d'épuration à l'annexe de ALINCOURT.
Réf : Courrier de non-opposition avant le délai de deux mois.

P.J :

Madame le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de désenvasement du cours d'eau en sortie de la micro-station d'épuration à l'annexe de ALINCOURT**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 9 juin 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis par nos soins à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration devra également être consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU
VALÉRIE ANTOINE-POTIER

PAR INTÉRIM, LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU



CHANTAL BICHLER

Copie pour information :

- AFB
23 rue des Garennes
57155 MARLY
- SIMSEILLE
25, Route de Pont-à-Mousson
54610 NOMENY